

**Réunion du Comité Syndical
Le 30 septembre 2026**

**Autorisation d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation
Rappel de la décision antérieure et poursuite de sa mise en œuvre**

Le Comité Syndical du SITTOM-MI s'est réuni à son siège administratif à Pontivy, le mercredi 30 septembre 2026, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VIDELO.

Etaient présents : (T : Titulaires ; S : Suppléants)

PLOERMEL COMMUNAUTE : David BOULVAIS (T), Jean-Pierre LATOUR (T), Daniel LERUYET (T), Kristyna ROGER (T) et Daniel MANENC (T).

PONTIVY COMMUNAUTE : Jean-Jacques VIDELO (T), Michel CABEL (T), Jean-Jacques MERCEUR (T), Daniel AUDO (T), Bernard LE BRETON (T), Olivier GUEGAN (T) et Laurent TELLIER (T).

ROI MORVAN COMMUNAUTE : Sébastien WACRENIER (T), Paul COZIC (T) et Daniel SKOCZ (T).

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Henri LE CORF (T), Jean-Marc ONNO (T), Pierre BOUEDO (T), Yoann HEMON (T) et Rolan LORIC (T).

BAUD COMMUNAUTE : Yolande KERVARREC (T), Philippe ROBINO (T) et Claude ANNIC (T).

OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE : Didier HURTEBIZE (T), Didier THEBAUD (T), Gaël MONNIER (T) et Loïc BALAC (T).

Ont donné pouvoir :

PLOERMEL COMMUNAUTE : Kévin ARGENTIN (T) à David BOULVAIS (T)

Nombre de membres en exercice : 38 - Présents : 27

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a pu valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc ONNO est désigné secrétaire de séance.

Délibération

Autorisation d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation Rappel de la décision antérieure et poursuite de sa mise en œuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de programme et crédit de paiement voté par délibération n°20-2025 du 25 juin 2025 pour le projet de modernisation et d'extension de l'UVE,

Vu le budget primitif voté par délibération n°13-2026 du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026, et le recours à l'emprunt inscrit à ce budget,

Considérant que ce projet d'extension de l'unité de valorisation énergétique des déchets du Sourn fait ressortir un besoin de financement, il y a lieu de recourir à l'emprunt à hauteur de 95 000 000 € TTC (86 000 000 € après déduction du FCTVA) nécessaire à l'équilibre de l'opération,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de différents établissements bancaires en 2023,

Considérant que par délibération n°32-2025 du 17 décembre 2025, le précédent Comité Syndical avait autorisé la souscription de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation CDC d'un montant de 67 000 000 € destiné à financer le programme de modernisation de l'UVE du Sourn, dont les caractéristiques sont :

Montant du contrat de prêt transformation écologique n°1 : 53 000 000 Euros ; durée du contrat de prêt : 25 ans ; périodicité des échéances : trimestrielle ; taux d'intérêt : taux du Livret A + 0,4%

Montant du contrat de prêt transformation écologique n°2 : 14 000 000 Euros ; durée du contrat de prêt : 30 ans ; périodicité des échéances : trimestrielle ; taux d'intérêt : taux du Livret A + 0,4%

.../...

Délibération

Offre CDC		
Caractéristiques	Prêt Transformation Ecologique	Prêt Transformation Ecologique
Enveloppe	-	-
Montant	53 000 000 €	14 000 000 €
Commission d'instruction	31 800 €	8 400 €
Pénalité de dédit	1 %	1 %
Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux de période	0,52 %	0,52 %
TEG ¹	2,09 %	2,09 %
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0,4 %	0,4 %
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,4 %	Livret A + 0,4 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement périodique	Paiement périodique
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle	Trimestrielle
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'amortissement		
Durée	25 ans	30 ans
Index ²	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,4 %	0,4 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,4 %	Livret A + 0,4 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires

Monsieur Le Président précise que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, et afin de permettre la poursuite du programme d'investissement engagé, il est proposé au nouveau Comité Syndical de confirmer cette autorisation et de reprendre une délibération autorisant la souscription de ces emprunts dans les conditions présentées ci-dessus.

.../...

Délibération

Après en avoir délibéré, à la majorité (26 voix pour, et 2 abstentions), le Comité Syndical décide de prendre acte de la délibération n°32-2025 en date du 17 décembre 2025 et de poursuivre la mise en œuvre des dispositions qui en résultent, à savoir :

- confirmer la contractualisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation de 2 prêts transformation écologique d'un montant total de 67 000 000 Euros, suivant les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Jacques VIDELO


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
Traitement et Transfert
des Ordures Ménagères
du Morbihan Intérieur
SITTOM-MI